

---

## Erratum

---

### Décret 1497-96, 4 décembre 1996

Loi sur l'administration financière  
(L.R.Q., c. A-6)

#### Conditions des contrats des ministères et des organismes publics

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, 128<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 50, 11 décembre 1996, pages 6727 à 6729.

À la page 6729, au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 3 du règlement de modification, sous le titre «Services auxiliaires:», il faut lire «-Impression de formulaires de chèques» au lieu de «-Impression de formules de chèques».

27129

### Décret 1498-96, 4 décembre 1996

Loi sur l'administration financière  
(L.R.Q., c. A-6)

#### Contrats de services des ministères et des organismes publics

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, 128<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 50, 11 décembre 1996, pages 6729 à 6732.

À la page 6731, au paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 82.11, introduit par l'article 3 du règlement de modification, il faut lire « lorsque chaque fournisseur » au lieu de « lorsque le seul fournisseur ».

27130

### Décision 6472, 25 juillet 1996

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche  
(L.R.Q., c. M-35.1)

#### Producteurs de lait

— Quotas

— Modification

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, 128<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 31, 31 juillet 1996, pages 4649 à 4656.

À la page 4649, au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 1 du règlement de modification, il faut lire, à la 11<sup>e</sup> ligne, « quota global de lait de transformation » au lieu de « quota de lait de transformation ».

27132